

# Commune de LOUVIGNY

## Séance N° 2 du 04 Avril 2023

Les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUVIGNY se sont réunis le **mardi quatre avril deux mille vingt-trois** à vingt heures et zéro minute - mairie de LOUVIGNY 2 rue du Pré Joli 57420 LOUVIGNY, sous la présidence de **Madame TORLOTING Brigitte**, Le Maire.  
Date de la convocation : **25 Mars 2023**

---

### Conseillers absents excusés :

Madame DUBEAU Emilie a donné procuration à Monsieur SADLER Rémy  
Monsieur GUTHMULLER Anthony a donné procuration à Monsieur SUTTER Serge  
Monsieur KERCKHOVE Emmanuel a donné procuration à Monsieur HANRY Joël  
Monsieur PAULOIN Pierre a donné procuration à Madame DESHAYES Agnès

### Secrétaire de séance :

Madame SOL Sylviane

❖ **Madame TORLOTING Brigitte, Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.**

Elle constate que le quorum est atteint.

Il est ensuite procédé aux délibérations des questions inscrites à l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR :

- D\_2023\_2\_1 : Approbation par le conseil municipal de la séance du 10\_01\_2023
- D\_2023\_2\_2 : Mesures prises par délégation
- D\_2023\_2\_3 : Vote du compte de gestion 2022\_M14
- D\_2023\_2\_4 : Vote du compte de gestion 2022\_M49
- D\_2023\_2\_5 : Examen et vote du compte-administratif 2022\_M14
- D\_2023\_2\_6 : Examen et vote du compte-administratif 2022\_M49
- D\_2023\_2\_7 : Affectation du résultat de l'exercice 2022\_M14
- D\_2023\_2\_8 : Affectation du résultat de l'exercice 2022\_M49
- D\_2023\_2\_9 : Vote des taux d'imposition 2023
- D\_2023\_2\_10 : Redevance d'assainissement
- D\_2023\_2\_11 : Fongibilité des crédits : autorisation de mouvements de crédits M57
- D\_2023\_2\_12 : Vote du budget primitif 2023\_M57
- D\_2023\_2\_13 : Vote du budget primitif 2023\_M49
- D\_2023\_2\_14 : Approbation du Bilan Annuel de Fonctionnement du Système d'Assainissement pour 2022 (BAFSA)
- D\_2023\_2\_15 : Délégation de signatures pour échanges chemins de randonnée (Grosmangin/Commune)
- D\_2023\_2\_16 : Délégation de signatures pour échanges chemins de randonnée (GFA Hautonnerie/Commune)
- D\_2023\_2\_17 : Travaux : volets du bâtiment Presbytère
- D\_2023\_2\_18 : Demande de subvention du Football Club Verny-Louvigny
- D\_2023\_2\_19 : Demande de subvention de la Bibliothèque Pédagogique de Metz-Sud
- D\_2023\_2\_20 : Fonds de concours en faveur de la population de la région de Karkiv

## Délibération D\_2023\_2\_1

### OBJET : Approbation par le conseil municipal de la séance du 10/01/2023

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance 10/01/2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Une remarque est observée par Monsieur SADLER Rémy au point D\_2023\_1\_4 : installation des nouveaux jeux

Demande que soit rajouté le vote de chacun des membres présents sur le choix du sol.

**-sol fluent :** TORLOTING Brigitte - SUTTER Serge - SOL Sylviane - ROGET Véronique - KERCKHOVE Emmanuel - GUTHMULLER Anthony -

**-sol coulé :** SADLER Rémy - PONS Emmanuel - LAPOINTE Jocelyne - HANRY Joël - DESHAYES Agnès

Après modification apportée et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

➤ **ADOpte le compte rendu de la séance du 10/01/2023.**

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b>		
<b>Abstention : 0</b>		

## Délibération D\_2023\_2\_2

### OBJET : Mesures prises par délégation

Conformément aux articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **PREND ACTE des décisions suivantes :**

Désignation	Fournisseur	Date paiement	Montant ttc
<b>Annonce et insertion :</b>			
biens sans maitre	Ebra	26/01/2023	450,84 €
<b>s/total</b>			<b>450,84 €</b>
<b>Fêtes et cérémonies</b>			
fleurs repas des seniors	Le Jardin des Fleurs	13/02/2023	48,30 €
repas seniors (80 personnes)	Marcotulio	01/02/2023	3 795,88 €
animation repas seniors	Orchestre Elégance	03/02/2023	480,00 €
vins repas seniors et vœux	Chemin des Vignes	31/01/2023	418,60 €
boissons diverses vœux	Rega	16/01/2023	536,35 €
animation vœux	Jazz Club	12/01/2023	600,00 €
saucisses vœux	La Nouvelle Prairie	12/01/2023	131,58 €
assortiment de terrines vœux	La Ferme du Couvent	12/01/2023	185,68 €
<b>s/total</b>			<b>6 196,39 €</b>
<b>Frais de transports</b>			
sortie scolaire _la boite à musique	Dupasquier	01/03/2023	315,00 €
<b>s/total</b>			<b>315,00 €</b>
<b>Honoraires :</b>			
étude pour création d'une ouverture entresol	ESFFO	01/03/2023	684,00 €
<b>s/total</b>			<b>684,00 €</b>
<b>Petit équipement</b>			
électrodes pour défibrillateur	Défibtech	20/03/2023	274,80 €
drapeaux divers	Manufacture de Drapeaux	20/03/2023	425,20 €
3 panneaux extinction éclairage nocturne	Sédi	03/02/2023	687,60 €
<b>s/total</b>			<b>1 387,60 €</b>
<b>Travaux d'entretien bâtiments communaux :</b>			
intervention sur porte de secours école maternelle	Alu Badre	27/01/2023	189,60 €
<b>s/total</b>			<b>189,60 €</b>
<b>Travaux d'entretien de terrains</b>			
rognage de souches Ehpad, boulodrome	Perrotte Paysage	20/03/2023	240,00 €
élagage saules	Perrotte Paysage	13/03/2023	1 476,00 €
remise en état support grille de caniveau	Perrotte Paysage	20/02/2023	361,20 €
contrôle poteaux incendie (x27)	Suez Eau	16/01/2023	790,56 €
<b>s/total</b>			<b>2 867,76 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>12 091,19 €</b>

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b>		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b>		
<b>Abstention : 0</b>		

## Délibération D\_2023\_2\_3

### OBJET : Vote du compte de gestion 2022\_M14

Madame le Maire rappelle aux élus que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir examiné le compte de gestion dressé par le receveur municipal (budget principal) et vu la concordance avec les comptes de l'exercice 2022, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ADOpte à l'unanimité ledit compte de gestion tenu par Madame Patricia PROUST, trésorière pour l'exercice 2022.**

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **AUTORISE Madame le Maire à signer le compte de gestion de l'exercice 2022.**

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b> -		
<b>Abstention : 0</b> -		

### Délibération D\_2023\_2\_4

#### OBJET : Vote du compte de gestion 2022\_M49

Madame le Maire rappelle aux élus que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir examiné le compte de gestion dressé par le receveur municipal (budget assainissement) et vu la concordance avec les comptes de l'exercice 2022, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ADOpte à l'unanimité ledit compte de gestion tenu par Madame Patricia PROUST, trésorière pour l'exercice 2022.**

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **AUTORISE Madame le Maire à signer le compte de gestion de l'exercice 2022.**

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b> -		
<b>Abstention : 0</b> -		

### Délibération D\_2023\_2\_5

#### OBJET : Examen et vote du compte-administratif 2022\_M14

Le conseil municipal ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal dressé par Madame le Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, qui s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	385 779,94 €
Recettes	743 300,82 €
Résultat de l'exercice excédent	<b>357 520,88 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	<b>117 769,07 €</b>
<b>Résultat de clôture en excédent</b>	<b>475 289,95 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	488 443,65 €
Recettes	450 896,68 €
Résultat de l'exercice excédent	- <b>37 546,97 €</b>
Résultat d'investissement reporté (N-1)	<b>64 857,93 €</b>
<b>Résultat de clôture en excédent</b>	<b>27 310,96 €</b>
<b>RESTE A RÉALISER</b>	
Dépenses	<b>325 660,76 €</b>
Recettes	<b>135 392,42 €</b>
Besoin de financement	- <b>190 268,34 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	
FONCTIONNEMENT	<b>475 289,95 €</b>
INVESTISSEMENT	- <b>162 957,38 €</b>

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire de la salle des délibérations et cède la présidence à Madame Sylviane SOL, première adjointe au Maire.

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCLARE** que le compte administratif 2022 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022.

Présent(s) : 09	votant(s) : 13	suffrages exprimé(s) : 13
<b>Pour : 13</b>		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge		
<b>Contre : 0</b>		
-		
<b>Abstention : 0</b>		
-		

## Délibération D\_2023\_2\_6

**OBJET : Examen et vote du compte-administratif 2022\_M49**

Le conseil municipal ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget assainissement dressé par Madame le Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, qui s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	82 942,23 €
Recettes	133 362,32 €
Résultat de l'exercice excédent	<b>50 420,09 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	<b>26 742,28 €</b>
<b>Résultat de clôture en excédent</b>	<b>77 162,37 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	48 667,35 €
Recettes	62 223,12 €
Résultat de l'exercice excédent	<b>13 555,77 €</b>
Résultat d'investissement reporté (N-1)	<b>19 462,12 €</b>
<b>Résultat de clôture en excédent</b>	<b>33 017,89 €</b>
<b>RESTE A RÉALISER</b>	
Dépenses	<b>68 056,34 €</b>
Recettes	- €
Besoin de financement	- <b>68 056,34 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	
FONCTIONNEMENT	<b>77 162,37 €</b>
INVESTISSEMENT	- <b>35 038,45 €</b>

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire de la salle des délibérations et cède la présidence à Madame Sylviane SOL, première adjointe au Maire.

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCLARE** que le compte administratif 2022 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2022.

Présent(s) : 09	votant(s) : 13	suffrages exprimé(s) : 13
<b>Pour</b> : 13		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge		
<b>Contre</b> : 0		
-		
<b>Abstention</b> : 0		
-		

### Délibération D\_2023\_2\_7

**OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2022\_M14**

Le conseil municipal, après approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2022, détaillés comme suit :

<b>section de fonctionnement</b>		
Dépenses		385 779,94 €
Recettes		743 300,82 €
Résultat reporté	<b>excédent</b>	<b>117 769,07 €</b>
<b>soit un résultat</b>	<b>excédent</b>	<b>475 289,95 €</b>
<b>section d'investissement</b>		
Dépenses		488 443,65 €
Recettes		450 896,68 €
Résultat reporté	<b>excédent</b>	<b>64 857,93 €</b>
<b>soit un résultat</b>	<b>excédent</b>	<b>27 310,96 €</b>
<b>restes à réaliser</b>		
Dépenses		325 660,76 €
Recettes		135 392,42 €
	<b>déficit</b>	<b>- 190 268,34 €</b>
<b>SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A RÉALISER</b>		
<b>UN BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>162 957,38 €</b>

➤ **DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :**

**au compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **162 957,38 €**

**au compte 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **312 332,57 €**

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour :</b> 14		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre :</b> 0		
-		
<b>Abstention :</b> 0		
-		

**Délibération D\_2023\_2\_8**

**OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2022\_M49**

Le conseil municipal, après approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2022, détaillés comme suit :

➤ **DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	82 942,23 €
Recettes	133 362,32 €
Résultat de l'exercice excédent	<b>50 420,09 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	<b>26 742,28 €</b>
<b>Résultat de clôture en excédent</b>	<b>77 162,37 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	48 667,35 €
Recettes	62 223,12 €
Résultat de l'exercice excédent	<b>13 555,77 €</b>
Résultat d'investissement reporté (N-1)	<b>19 462,12 €</b>
<b>Résultat de clôture en excédent</b>	<b>33 017,89 €</b>
<b>RESTE A RÉALISER</b>	
Dépenses	<b>68 056,34 €</b>
Recettes	- €
Besoin de financement	<b>- 68 056,34 €</b>
<b>SOIT EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER UN BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE : 35 038,45 €</b>	

**au compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **35 038,45 €**

**au compte 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **42 123,92 €**

Présent(s) : 09      votant(s) : 14      suffrages exprimé(s) : 14

Pour : 14

Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération D\_2023\_2\_9

**OBJET : Vote des taux d'imposition 2023**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **22,20 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **29,70 %**
- taxe d'habitation : **13,94 %**

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE DE MAINTENIR les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :**

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **22,20 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **29,70 %**
- taxe d'habitation : **13,94 %**

➤ **CHARGE Madame le Maire**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<u>Pour</u> : 14		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<u>Contre</u> : 0		
-		
<u>Abstention</u> : 0		
-		

## Délibération D\_2023\_2\_10

### OBJET : Redevance d'assainissement

Madame le Maire rappelle aux élus que les recettes d'exploitation sont principalement composées des recettes de la redevance d'assainissement. Taxe appliquée sur chaque m<sup>3</sup> d'eau consommé sur la facture des usagers dont les recettes sont reversées à la commune par le biais de Véolia Eau.

Cette redevance s'élève actuellement à 1,95 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé. La dernière augmentation remonte à 2016.

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir cette redevance à 1,95 €.

Madame le Maire appelle le conseil municipal à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe d'assainissement,

- **ACCEPTE et APPROUVE la proposition de Madame le Maire,**
- **DÉCIDE de maintenir à 1,95 € le montant de la redevance assainissement.**
- **CHARGE Madame le Maire d'en aviser les services de Véolia Eau pour application.**

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<u>Pour</u> : 14		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<u>Contre</u> : 0		
-		
<u>Abstention</u> : 0		
-		

### Délibération D\_2023\_2\_11

#### OBJET : Fongibilité des crédits : autorisation de mouvements de crédits M57

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la nouvelle nomenclature comptable M57 utilisée à compter du 1er janvier 2023, ne permet plus de prévoir des dépenses imprévues dans chacune des sections afin de palier à un manque de crédits dans certains chapitres ou certaines opérations.

En contrepartie, la M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des voix :

- **Accepte cette proposition et donne pouvoir à Madame le Maire afin de procéder à ces mouvements de crédits, si nécessaire, dans la limite de 7,5 % dans chaque section.**

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<u>Pour</u> : 14		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<u>Contre</u> : 0		
-		
<u>Abstention</u> : 0		
-		

### Délibération D\_2023\_2\_12

#### OBJET : Vote du budget primitif 2023\_M57

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du budget principal (M57), arrêté par la commission communale des finances,

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission communale des finances,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte le budget primitif M57, de l'exercice 2023 présenté par Madame le Maire, chapitre par chapitre, s'équilibrant en recettes et dépenses comme suit :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

dépenses : **960 410,42 €**

recettes : **960 410,42 €**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

dépenses : **1 785 660,48 €**

recettes : **1 785 660,48 €**

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<u>Pour</u> : 14		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<u>Contre</u> : 0		
-		
<u>Abstention</u> : 0		
-		

### **Délibération D\_2023\_2\_13**

#### **OBJET : Vote du budget primitif 2023\_M49**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du budget assainissement (M49), arrêté par la commission communale des finances,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission communale des finances,

Vu le projet de budget primitif 2023,

- **ADOpte le budget primitif M49, de l'exercice 2023 présenté par Madame le Maire, chapitre par chapitre, s'équilibrant en recettes et dépenses comme suit :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

dépenses : **139 111,92 €**

Recettes : **139 111,92 €**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

dépenses : **174 300,42 €**

recettes : **174 300,42 €**

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour</b> : 14 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre</b> : 0		
-		
<b>Abstention</b> : 0		
-		

## Délibération D\_2023\_2\_14

### OBJET : Approbation du Bilan Annuel de Fonctionnement du Système d'Assainissement pour 2022 (BAFSA)

Le conseil municipal est appelé à approuver le bilan annuel du système d'assainissement de l'exercice 2022 établi par la société Loréat.

Ce dernier retrace l'ensemble des actions menées au cours de l'année 2022.

#### **Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte :**

- Aucun dysfonctionnement majeur n'est venu affecter le système de collecte en 2022.
- Les organes électromécaniques des deux postes de refoulement fonctionnent parfaitement. Le contrôle hebdomadaire permet de s'assurer que tout est en ordre de marche (pompes, poires de niveau...) et le nettoyage préventif deux fois par an permet de limiter l'usure des pompes.
- Aucun ouvrage de surverse n'est installé sur le système de collecte ainsi aucune perte n'est susceptible de se produire ni la pénétration du milieu naturel.
- Le risque de collecte d'effluent non domestique est faible.

#### **Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement :**

- Le fonctionnement de l'installation est bon tout au long de l'année 2022.
- Les performances épuratoires sont excellentes pour les principaux paramètres. En effet on avoisine en moyenne 90% d'abattement. Le phosphore et l'azote global sont logiquement en retrait.
- Un dégrilleur automatique a été installé en tête de station ce qui permet désormais de retirer les déchets grossiers de façon cyclique.
- Une sonde ultrasonique a été installée en tête de station ainsi que sur la surverse du déversoir d'orage en tête de station afin de comptabiliser les débits traités et les débits déversés. Le suivi de cette installation est sérieux.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- ***APPROUVE le Bilan Annuel de Fonctionnement du Système d'Assainissement (BAFSA) établi par la société Loréat, laissant apparaître un bon fonctionnement des installations pour l'année 2022.***

Les exigences réglementaires fixées par le Récépissé du Dossier de Déclaration n° A93-742 daté du 9 août 2006 sont atteintes. Le système d'assainissement est ainsi déclaré conforme pour l'année 2022.

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour</b> : 14 Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre</b> : 0		
-		
<b>Abstention</b> : 0		
-		

## Délibération D\_2023\_2\_15

### OBJET : Délégation de signatures pour échanges Chemins de randonnée (Grosmangin/Commune)

Madame le Maire fait un point sur l'état d'avancement des chemins de randonnée.

Rappelle la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2022 précisant les modalités d'exécution des échanges de parcelles entre la commune et la famille GROSMANGIN, propriétaire d'une partie de l'île de la Seille.

Précise que pour permettre la signature de l'acte notarié, il est demandé aux élus de désigner un membre du conseil municipal afin d'accomplir cette formalité, Madame le Maire étant indirectement concernée par cet échange.

Madame le Maire invite le conseil à délibérer sur le sujet, se retire de la salle des délibérations et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, hors de la présence de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE Madame SOL Sylviane, 1er Adjointe au Maire en vue de la signature de l'acte notarié concernant l'échange des parcelles entre la commune et la famille GROSMANGIN, selon PV d'arpentage signé par les parties.**
- **RAPPELLE que cet échange s'effectuera sans soulte.**
- **DONNE son accord de principe pour la vente de la parcelle cadastrée section 8 n° 57/16 appartenant à la commune de Louvigny au profit de la famille GROSMANGIN, d'une valeur de 68 €, pour une surface totale de 1 a 51 ca,**
- **DONNE son accord de principe pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 8 n° 59/17 appartenant à la famille GROSMANGIN en faveur de la commune de Louvigny, d'une valeur de 68 €, pour une surface totale de 0 a 72 ca,**
- **Charge Maître SAPONARO Michel, Notaire à Verny d'établir l'acte notarié,**
- **AUTORISE Madame SOL Sylviane, 1er Adjointe au Maire à signer l'acte authentique et tout document s'y rapportant.**

Présent(s) : 09      votant(s) : 13      suffrages exprimé(s) : 13

**Pour** : 14

Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge

**Contre** : 0

-

**Abstention** : 0

-

## Délibération D\_2023\_2\_16

### OBJET : Délégation de signatures pour échanges Chemins de randonnée (GFA Hautonnerie/Commune)

Dans le cadre du tracé des chemins de randonnée, Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 28 février 2022 précisant les modalités d'exécution des échanges de parcelles entre la commune et le GFA de la Hautonnerie.

Madame le Maire étant indirectement concernée par cet échange (membre de sa famille), précise que pour permettre la signature de l'acte notarié, il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal afin d'accomplir cette formalité à sa place,

Invite le conseil à délibérer sur le sujet, se retire de la salle des délibérations et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, hors de la présence de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE Madame SOL Sylviane, 1er Adjointe au Maire en vue de la signature de l'acte notarié concernant l'échange des parcelles entre la commune et le GFA de la Hautonnerie, selon PV d'arpentage signé par les parties,**
- **DONNE son accord de principe pour la cession en faveur du GFA de la Hautonnerie des parcelles cadastrées :**
  - section 6 n° 68 pour 5 a 10 ca
  - section 6 n° 69 pour 17 a 24 ca
  - section 7 DP/0,48 pour 1 ha 7 a 88 ca
  - section 09 DP/0,33 pour 25 a 99 casoit un total de : **1 ha 56 a 21 ca**
- **DONNE son accord de principe pour l'acquisition des parcelles appartenant au GFA de la Hautonnerie au profit de la commune :**
  - section 6 n° 22 pour 3 a 01 ca
  - section 6 n° 24 pour 3 a 84 ca
  - section 6 n° 38 pour 7 a 20 ca
  - section 7 n° 51 pour 23 a 19 ca
  - section 9 n° 33 pour 31 a 85 ca
  - section 18 n° 49 pour 2 a 01 casoit un total de : **71 a 10 ca**
- **RAPPELLE que cet échange s'effectuera à la valeur vénale minimale proposée par les services des Domaines, à savoir 40 €/are.**
- **Charge Maître SAPONARO Michel, Notaire à Verny d'établir l'acte notarié,**
- **AUTORISE Madame SOL Sylviane, 1er Adjointe au Maire à signer l'acte authentique et tout document s'y rapportant.**

Présent(s) : 09	votant(s) : 13	suffrages exprimé(s) : 13
<u>Pour</u> : 14		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge		
<u>Contre</u> : 0		
-		
<u>Abstention</u> : 0		
-		

## Délibération D\_2023\_2\_17

**OBJET : Travaux : volets du bâtiment Presbytère**

Madame le Maire informe les élus de la nécessité de procéder au remplacement des volets de l'immeuble 1 rue du Presbytère.

Cède la parole à Monsieur SUTTER Serge, adjoint au maire en charge du dossier.

Monsieur SUTTER dresse aux élus un état de la situation.

Précise qu'à l'origine, il avait été prévu la réfection des volets et la remise en peinture de l'ensemble des menuiseries. Compte tenu du coût de ces travaux et pour un côté plus pratique il est envisagé leur remplacement par des volets en PVC.

Pour ce faire, une déclaration préalable a été déposée au service urbanisme de la CCSM. Un avis a été également adressé aux services des architectes des Bâtiments de France.

Ce projet n'a pas obtenu l'aval des services de l'ABF au motif qu'il est susceptible de porter atteinte à la qualité des abords du monument historique (château). Précise que tous les éléments de menuiserie (fenêtres et portes) devraient être réparés ou remplacés par des ouvrages en bois, en aucun cas du plastique ou par de l'aluminium.

De ce fait, une étude a été menée pour le remplacement des volets en Alu.

Quatre entreprises ont été sollicitées pour la fourniture et pose de 19 paires de volets.

Ci-dessous le résultat de la consultation :

- ALU BADRÉ : **26 448 € HT**
- BIEBER : **21 525 € HT**
- JASALU : **19 895 € HT**
- REZER Pose : **24 022 € HT**

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur SUTTER Serge et après en avoir délibéré :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE pour le remplacement des volets des logements communaux de l'immeuble 1 rue du Presbytère,**
- **RETIENT la proposition de l'entreprise JASALU WIEDEMANN pour un montant HT de 19 895 €,**
- **AUTORISE Madame le Maire à passer commande desdits travaux et à régler la facture qui en découlera.**

La dépense sera imputée à l'opération 10014 ouverte à cet effet.

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b>		
-		
<b>Abstention : 0</b>		
-		

## Délibération D\_2023\_2\_18

### OBJET : Demande de subvention du Football Club Verny-Louvigny

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention du Football Club de Verny-Louvigny.

Informe les élus qu'actuellement 18 jeunes Louvignois sont inscrits au FC Verny-Louvigny plus 2 dirigeants, soit 20 adhérents.

La subvention accordée précédemment était de 80 €/adhérent.

Invite les élus à délibérer sur le sujet.

Il est proposé de la passer à 90 € (Lapointe\_Roget\_Sadler\_Sol\_Sutter\_Torloting), à 100 € (Deshayes\_Hanry) et 1 contre (L'huillier).

Au vu des débats, Madame le Maire suggère donc de verser au FC Football Club Verny Louvigny une subvention de 90 €/adhérent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,**
- **ACCORDE une subvention de 1 800 € (20 adhérents x 90 €) au FC Verny-Louvigny pour l'exercice 2023,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de ladite subvention.**

La dépense sera imputée au chapitre "subventions" ouvert à cet effet.

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 13</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 1</b> - Monsieur L'HUILLIER Benjamin,		
<b>Abstention : 0</b> -		

## Délibération D\_2023\_2\_19

### OBJET : Demande de subvention de la Bibliothèque pédagogique de Metz-Sud

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention émanant de la Bibliothèque Pédagogique de Metz-Sud.

Précise que ladite Bibliothèque est une association qui met à disposition des enseignants et des élèves, diverses ressources (ouvrages et supports pédagogiques, valises scientifiques).

Précise également qu'actuellement 18 élèves de l'école élémentaire en profitent.

Appelle le conseil à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCORDE une subvention de 100 € au profit de la Bibliothèque Pédagogique de Metz Sud.**
- **AUTORISE Madame le Maire procéder au règlement de ladite subvention.**

La dépense sera imputée au chapitre "subventions" ouvert à cet effet.

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b>		
-		
<b>Abstention : 0</b>		
-		

## Délibération D\_2023\_2\_20

### OBJET : Fonds de concours en faveur de la population de la région de Kharkiv

Madame le Maire informe les élus que la région Grand Est en partenariat avec la CCI du Grand Est s'est associée à l'opération GEscod pour aider la population sinistrée de la région de Kharkiv.

Parmi les besoins les plus urgents, le don de générateurs permettant un approvisionnement énergétique autonome a été identifié comme prioritaire.

Madame le Maire, sensible aux drames humains que ce conflit engendre, tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien dans la mesure des moyens dont la commune dispose.

Madame le Maire propose à l'assemblée de s'associer à l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité en accordant une subvention.

Charge les élus d'en déterminer son montant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,**
- **ACCORDE une subvention de 1 000 € au profit du peuple Ukrainien.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur le compte : GESCOD UKRAINE KHARKIV ESPACE NORD SUD 17 RUE DE BOSTON 67000 STRASBOURG**

La dépense sera imputée au chapitre "subventions" ouvert à cet effet.

Présent(s) : 09	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b> -		
<b>Abstention : 0</b> -		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

La secrétaire de séance :

SOL Sylviane

Le Maire :

TORLOTING Brigitte